



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Régularisation suite au changement d'exploitant (ArjoWiggins à Wizpaper) d'une usine de fabrication de papiers à Wizernes (62) entraînant un changement de produits fabriqués : passage de papiers graphiques à papier pour ondulé (PPO).

Dans ce cadre, deux nouvelles rubriques ICPE ont été introduites sur site : rubrique 2430 soumise à autorisation et rubrique 2714 soumise à enregistrement.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

WIZPAPER

Raison sociale

WIZPAPER

N° SIRET

8 3 9 8 3 6 7 6 4 0 0 0 2 8

Type de société (SA, SCI...)

Société par Actions Simplifiée (SAS)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

BREBAN

Prénom(s)

Edouard

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.
2430. Préparation pâte à papier 2714. Stockage vieux papiers	1. Capacité journalière = 631 t/j - Autorisation 1. Volume stocké = 15 000 m3 - Enregistrement

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Jusqu'en Juin 2015 la société ArjoWiggins exploitait l'usine de Wizernes (62) pour la fabrication de papiers graphiques. Le 14 septembre 2018, la société Wizpaper a repris l'exploitation du site avec transfert des arrêtés préfectoraux historiques du site.

Lors du changement d'exploitant en 2018, le type de produit fabriqué a évolué passant de la fabrication de papiers graphiques à partir de fibres vierges (arrivant conditionnés sur site par balles) à la fabrication de papier pour ondulé (PPO) à base de vieux papiers.

Dans ce cadre, la pâte à papier est fabriquée sur place (soumis à la rubrique 2430 - autorisation) et un stockage de vieux papiers pour la fabrication de la pâte à papier est présent sur site (soumis à la rubrique 2714 - enregistrement).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de la présente démarche est de régulariser la situation administrative du site avec les 2 nouvelles rubriques ICPE (2714 et 2430) et de mettre l'arrêté préfectoral du site à jour avec ces modifications. Cette régularisation fait l'objet d'un dossier d'autorisation en cours de rédaction.

Le site ArjoWiggins a été autorisé par arrêté préfectoral du 17/10/2012 complété par les arrêtés de prescriptions complémentaires du 4 mars 2015, 10 avril 2015, 3 mai 2018, 18 novembre 2013, et 09 octobre 2023.

Le site Wizpaper a été autorisé à reprendre les prescriptions applicables au site ArjoWiggins par arrêté de changement d'exploitant du 14 septembre 2018.

La chaufferie du site de Wizpaper est par ailleurs autorisée par un arrêté préfectoral séparé : arrêté préfectoral du 16 mars 2007.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet n'implique pas de nouvelles constructions (site et bâtiments existants) ou de travaux spécifiques.

Seuls des nouveaux matériels ont été mis en place (voir détails au paragraphe 4.3.2).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Avec le changement de produits fabriqués, la société Wizpaper doit importer des vieux papiers servant de matière première à la fabrication de la pâte à papiers pour PPO. Auparavant, pour les papiers graphiques fabriqués à partir de fibres vierges, les pâtes arrivaient conditionnées en balles.

Dans ce cadre, le process du site a évolué de la manière suivante :

- séparation des déchets issus des balles qui sont ensuite repris dans la filière DIB. Des stockages de vieux papiers et de déchets (issus de la production de pâte à papier) ont été mis en place sur le site
- modification des circuits de préparation de pâte à papier avec 3 étages d'épuration
- mise en œuvre des réseaux séparés eaux claires et eaux chargées avec réutilisation en interne des eaux chargées

Les modifications réalisées sur le site n'entraînent pas de modification des tonnages de papiers produits sur le site.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de demande d'autorisation environnementale en cours de rédaction

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Fabrication de papiers - rubrique 2440 autorisation (d'après AP du 17/10/12)	631 t/j 155 000 t/an
Fabrication de pâte à papier - rubrique 2430 autorisation (nouvelle rubrique)	631 t/j 155 000 t/an
Stockage de vieux papiers - rubrique 2714 enregistrement (nouvelle rubrique)	15 000 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 2 Voie : Rue du Chocquet

Lieu-dit : _____

Localité : WIZERNES

Code postal : 6 2 5 7 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 2 ° 1 3 , 2 0 " E Lat. : 5 0 ° 4 2 , 2 4 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ , _____ " Lat. : _____ ° _____ , _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ , _____ " Lat. : _____ ° _____ , _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du pôle territorial de Longuenesse en vigueur sur la commune de Wizernes. Zonage UE correspondant à une "zone urbaine à vocation économique".

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé dans la ZNIEFF de type II "La moyenne Vallée de l'Aa et ses versants entre Remilly-Wirquin et Wizernes" (310013266). Il se trouve également en bordure de la ZNIEFF de type I "La Vallée de l'Aa entre Lumbres et Wizernes" (310013267).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APB le plus proche se trouve à 200 m au sud-est. Il s'agit des Landes du plateau d'Helfaut (FR3800334).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Wizernes se trouve à près de 35 km du littoral le plus proche.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est intégré au sein du Parc Naturel Régional (PNR) des Caps et marais d'Opale (FR8000007).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Wizernes est couverte par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Pas-de-Calais, dont la quatrième échéance a été approuvée le 18 juillet 2024.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche se trouve à environ 900 m au nord-ouest : le gisement du Paléolithique supérieur sur la commune d'Hallines, inscrit en 1970.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide avérée, ayant fait l'objet d'une délimitation, la plus proche se trouve à 525 m au sud-est du site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Wizernes est concernée par le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de la Vallée de l'Aa supérieure.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN de la Vallée de l'Aa supérieure a été approuvé le 7 décembre 2009.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est référencé dans CASIAS sous la dénomination SSP3974128 - Société des papeteries de l'Aa, ancien Ets DAMBRICOURT Frères, pour une usine de fabrication de papier soumise à autorisation et la desserte de carburants soumise à déclaration.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LA ZRE la plus proche est à plus de 40 km à l'est et est associée à la nappe des Calcaires Carbonifères.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé au sein du Périmètre de Protection Eloigné (PPE) des captages AEP F01 Hallines (Code BSS : 00121X0010/P1) et F02 Hallines (Code BSS : 00121X0126/F2).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est le site urbain de Saint-Omer, à 4,3 km au nord.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "Pelouses, bois acides à neutro-calcoles, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa" (FR3100487), localisée à 250 m au sud-est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est l'ascenseur à bateaux des Fontinettes sur la commune d'Arques, à 6 km au nord-est du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La fabrication de la pâte à papier à partir du vieux papier utilise de l'eau issue des forages du site. La consommation d'eau de forage du site est d'environ 1,5 Mm ³ par an (moyenne 2020-2024). La consommation d'eau pour Arjowiggins était d'environ 1,8 Mm ³ par an (moyenne 2012-2014). En terme de ratio, la consommation d'eau correspond à environ 13 m ³ /t de papier produite pour Wizpaper et de 14 m ³ /t pour Arjowiggins. L'impact des modifications sur la consommation d'eau est donc positif.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux de process du site sont dirigées vers la STEP du site puis rejetées après traitement dans la rivière Aa. Il n'y a aucun rejet dans les eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de travaux de construction liés aux modifications réalisées sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucun travaux de construction liés aux modifications réalisées sur site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les modifications réalisées concernent le process à partir des forages et le traitement des effluents réalisé par la STEP. Il n'y a eu aucune modification sur les réseaux consommateurs d'eau de ville, ni sur les eaux d'assainissement renvoyées au réseau d'assainissement collectif de Wizernes.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications réalisées se font dans des bâtiments existants ou sur des surfaces déjà imperméabilisées.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en dehors d'un site Natura 2000 et les modifications réalisées se font dans des bâtiments existants ou sur des surfaces déjà imperméabilisées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications réalisées se font dans des bâtiments existants ou sur des surfaces déjà imperméabilisées, au sein d'un site ICPE déjà autorisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le site Géorisques, les risques identifiés sur le site sont : ICPE et transport de matières dangereuses. Concernant le risque de transport de matières dangereuses, une canalisation de gaz naturel est présente à l'est du site mais n'est pas concernée par les modifications réalisées sur le site. Concernant l'ICPE, le site est lui-même un site soumis à autorisation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le site Géorisques, la commune de Wizernes est concernée par les risques d'inondation, de remontée de nappe, de séisme (risque faible), de mouvement de terrain, de retrait gonflement des argiles (risque faible) et de radon (risque faible). Les modifications réalisées sur site n'entraînent pas la construction de nouveaux bâtiments et donc ces risques naturels sont déjà pris en compte au droit du site existant.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'évolution des activités du site n'a pas modifié les rejets atmosphériques, constitués par les rejets des chaudières au gaz. Ceux-ci ne sont pas susceptibles de générer de risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune installation pouvant entraîner un risque sanitaire (ICPE, CASIAS ou BASOL) n'est située à proximité du site d'étude.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de l'activité d'ArjoWiggins, les balles de pâte à papier étaient apportées sur site, ce qui n'est plus le cas actuellement. En contrepartie, du vieux papier est apporté pour la fabrication de pâte à papier. De plus, la fabrication de pâte à papier entraîne la production de déchets qui sont évacués hors site. L'évacuation de déchets entraîne un nombre de camions supplémentaires sur site de 4 camions par jour. L'impact de ces modifications sur le trafic est modéré.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications envisagées concernent des installations situées en intérieur qui ne sont pas sources spécifiques de bruit. Le seul bruit du site est inhérent à l'évacuation de déchets qui est ponctuel et de jour.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve en bordure d'une voie ferrée et d'une route départementale (D928), sources de bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications réalisées (fabrication de pâte à papiers et stockage de vieux papiers) n'engendrent pas d'odeurs particulières.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site agricole ou industriel à l'origine de nuisances olfactives n'est présent à proximité.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications réalisées ne sont pas sources de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site industriel à l'origine de vibrations n'est présent à proximité.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications réalisées n'impliquent pas l'ajout de nouvelles installations extérieures, sources de lumière.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site industriel ou source d'émission lumineuse spécifique n'est présente à proximité du site.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La fabrication de pâte à papier de Wizpaper, réalisée à partir de vieux papiers entraîne des rejets aqueux (environ 1,3 Mm3/an) plus chargés que pour les rejets d'Arjoiwiggins effectués à partir de pâte vierge (environ 1,5 Mm3/an).
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rivière Aa après traitement par la STEP. L'impact des modifications sur les rejets aqueux du process est significatif. Une étude d'acceptabilité des rejets de la STEP du site sera fait dans le DAE.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis les eaux de process, aucun autre effluent n'est généré par la fabrication de vieux papier. Le stockage de vieux papiers n'engendre aucun effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La fabrication de la pâte à papier à partir de vieux papiers génère des déchets. Ces déchets sont évacués hors site en enfouissement. La quantité annuelle de déchets liés à la fabrication de la pâte à papier évacués est estimée à 8 000 tonnes. La société Wizpaper est actuellement à la recherche d'une solution alternative à l'enfouissement pour ses déchets de papiers. L'impact de ces modifications sur les déchets est fort.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère au sein d'un site industriel existant exploité par la société WIZPAPER. Il ne prévoit pas la construction de nouveaux bâtiments.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne un changement de procédé de fabrication. Il se fera au sein d'un site industriel existant, sans ajout de nouveaux bâtiments. Ainsi, aucune modification de l'usage des sols n'est à prévoir.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet existants ou approuvés sur la commune de Wizernes ou les communes avoisinantes n'est référencé sur le site de la MRAE.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerné

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les modifications réalisées entraînent un impact positif sur la consommation d'eau, un impact fort sur les rejets d'eau de process vers la station, modéré sur le trafic et fort sur les déchets :

- Consommation d'eau : une étude de récupération des eaux de pluie est en cours de réalisation ainsi qu'un plan d'actions pour la réalisation d'économies d'eau claire du site. De plus, la réutilisation d'une cuve de 1000 m3 va permettre de diminuer la consommation d'eau de 300 m3/j.
- Rejets d'eau : une étude de redimensionnement de la STEP est en cours de réalisation. De plus, dans le cadre du dossier d'autorisation, une étude d'acceptabilité des rejets aqueux du site dans l'Aa sera réalisée.
- Trafic : une presse à balle a été mise en place afin de réduire l'humidité des balles. L'augmentation de leur siccité a un impact positif sur le transport (diminution du nombre de camions) et sur la filière de traitement de déchets.
- Déchets : un travail est réalisé en amont avec les fournisseurs de vieux papiers afin de limiter la quantités d'indésirables dans les vieux papiers.

Les modifications réalisées s'insèrent dans l'emprise ICPE existante et n'impliquent pas d'extension en dehors de son périmètre, ni la création de nouveaux bâtiments. La fabrication de pâte à papier est réalisée dans un bâtiment existant et le stockage de déchets de vieux papiers est réalisée sur des surfaces imperméabilisées existantes. Un dossier de demande d'autorisation environnementale est en cours. Celui-ci intégrera notamment une étude de dangers complète avec une modélisation incendie du stockage de déchets de vieux papiers ainsi que la mise à jour de l'analyse des MTD du site et l'analyse des arrêtés ministériels relatifs aux rubriques 2430 et 2714.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les modifications réalisées s'inscrivent dans la régularisation administrative du site suite au changement d'exploitant et au changement de type de produits fabriqués sur site. Les modifications envisagées concernent la fabrication de pâte à papier à partir de vieux papiers (avant les balles de pâte de papiers neuves arrivaient sur site) et le stockage de vieux papiers. Aucune extension géographique hors du périmètre ICPE n'est réalisée. Le volume de production du site est inchangé. Les modifications réalisées entraînent notamment une augmentation des déchets produits et du trafic routier et une légère baisse des conso d'eau. Des mesures sont mises en place afin de réduire les impacts associés à ces modifications (voir paragraphe 6.5). Compte tenu de ces éléments et de la réalisation d'un dossier d'autorisation pour les modifications, WIZPAPER considère qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale mais uniquement d'une étude d'incidences.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom BREBAN

Prénom Edouard

Qualité du signataire Président

À Wizernes

Fait le 2 8 / 0 7 / 2 0 2 5



Signature du (des) demandeur(s)